

[REDACTED]

Le 16 janvier 2014

Objet : utilisation de la subvention de fonctionnement

Madame [REDACTED]

La loi a expressément prévu l'utilisation du budget de fonctionnement pour couvrir certaines dépenses.

Il s'agit :

- de la prise en charge des frais d'inscription à la formation économique des membres titulaires du comité d'entreprise et des frais d'inscription en application de l'article L. 2325-44 du Code du travail ;
- des frais occasionnés par le recours aux experts libres du comité (C. trav., art. L. 2325-35)
- employer du personnel qui sera recruté pour faciliter l'exercice des attributions économiques et professionnelles du comité, par exemple pour assurer le secrétariat des réunions du comité ou pour effectuer des études (recrutement d'un économiste, par exemple) ;
- de couvrir les frais courants de fonctionnement, documentation, papeterie, frais d'abonnement et de communications téléphoniques ;
- de couvrir les frais de déplacement des membres du comité d'entreprise dans le cadre de leur mission à l'exception de ceux qui sont liés aux réunions du comité d'entreprise, comités d'établissement (Cass. soc., 26 sept. 1990, no 87-45.554, Bull. civ. V, no 401).
- de l'assistance du secrétaire pour la rédaction des PV de CE (Cass.soc., 27 nov 1980, n°78-15-447, Bull.civ., n°582 ; Cass.crim., 30 oct 1990, n°87-83.665, Bull.crim., n°367)
- des logiciels de gestion, de comptabilité

Siège Social
47 rue de l'Est
92774 Boulogne-Billancourt
T 01 41 31 63 00
F 09 71 00 14 75
@ contact@kalidea.com
www.kalidea-ce.com
Kalidea CE - SLG S.A au
Capital de 1 045 930 €
RCS Nanterre B 432 675 163

Directions régionales Kalidea CE
Ile de France
1 bis rue Bartholdi - 92660 Boulogne-Billancourt Cedex
Rhône-Alpes
24 avenue Joannes Masset - Centre d'activités
Gorge de Loup - BAT 5 - 69009 Lyon
Sud-ouest
21 avenue Henri Becquerel - Parc d'activités Kennedy
BAT U CS 70002 - 33692 Mérignac Cedex

Bretagne - Pays de Loire
Espace Performance - Bat. M4 - CS 16866- 35768 Saint-Grégoire
Est
Espace Européen des Entreprises de Schiltigheim
14, avenue de l'Europe CS60051 - 67014 Strasbourg Cedex
Nord
Centre commercial V2
40 rue de la vague - CS 50756
59657 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Site Lorraine
ZI Les Herbues - 5 rue des Cailles - 55190 Pagny-sur-Meuse

Concernant l'imputabilité de l'abonnement billetterie KALIDEA CE sur le budget de fonctionnement, les éléments suivants justifient de cette possibilité :

- **frais de documentation** : l'abonnement à KALIDEA CE vous permet de bénéficier d'une information juridique gratuite en droit du travail et en droit social, ainsi que la possibilité d'assister gratuitement à des petits-déjeuners d'information juridique ; Une lettre sociale mensuelle vous est envoyée pour information sur les dernières mesures et lois concernant le domaine du droit social
- **recours aux experts libres** : KALIDEA CE grâce à ses partenariats est en mesure de vous mettre en relation, à des conditions privilégiées, avec tous types d'experts (expert-comptable, avocat, expert en ergonomie...)
- **formation économique** des membres titulaires : KALIDEA CE vous fait bénéficier de tarifs privilégiés auprès d'organismes spécialisés dans la formation des représentants du personnel et vous propose des matinées d'expertise sur des thèmes spécifiques (invitations envoyées selon planning annuel)
- **rédaction de PV de CE** : KALIDEA CE a négocié pour vous des tarifs préférentiels auprès de professionnels de la rédaction de PV
- **Logiciel de gestion et site internet** : KALIDEA CE grâce à ses outils et logiciels de gestion intégrés de subvention gère les comptes subvention individuels et vous fournit des statistiques pour la tenue de votre comptabilité, de plus, www.kalidea.com est un **site internet** pour vos salariés qui peut vous permettre de vous accompagner dans la communication;
- **événements et accompagnement dans le rôle d'élu de CE** : KALIDEA CE propose une fois par an une rencontre avec ses partenaires économiques et culture/loisir qui vous permet de mieux connaître ses partenaires et profiter d'offres fortes sur cet événement (positionné début d'année)

Notre abonnement comprend une partie fixe et une partie variable en fonction des effectifs de l'entreprise.

En effet, le nombre de questions en droit du travail posées par les membres du CE est, le plus souvent, proportionnel au nombre de salariés de l'entreprise. Plus il y a de cas de figure, plus il y a d'interrogations possibles sur la bonne application des textes législatifs.

L'ensemble des prestations évoquées ci-dessus et incluses dans l'abonnement KALIDEA CE répond donc aux conditions d'utilisation du budget de fonctionnement. Le fait de vous abonner à KALIDEA CE offre aussi la possibilité aux salariés d'accéder à des tarifs privilégiés sur des prestations loisirs et culture mais pas de les financer.

Le financement des prestations loisirs et culture fait l'objet d'une facturation imputable sur le budget des activités sociales et culturelles.

En espérant avoir satisfait votre demande,

Eric Delerue
Responsable du Service
Juridique de KALIDEA CE